

Image

63025

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019
IMPÔT SUR LES REVENUS
de l'année 2018

Retrouvez cet avis sur impots.gouv.fr. Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavais

Vous êtes non imposable à l'impôt sur le revenu.

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier
Numéro fiscal (C) : 30 36 194 315 434

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration
Revenu fiscal de référence : 8 312

Référence de l'avis : 19 83 A013075 23

Adresse d'imposition au 01/01/2019 :
20 CHE DE SAN SUMIAN
83170 BRIGNOLES
Numéro FIP : 830 07 14 9355709789 4
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 10/07/2019

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT 0 €

Vos démarches

Sur impots.gouv.fr : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement à la source, payer, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone : Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401 * DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H
Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

Sur place : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
SIP BRIGNOLES SAID BRIGNOLES PARC DES AUGUSTINS
83177 BRIGNOLES CEDEX
Télé : 04 94 86 21 00

(service gratuit + coût de l'appel)

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez la contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4^e année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (il de l'article 60 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017).

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indû.

AVIS D'IMPÔT 2019

Impôt sur les revenus de l'année 2018

COORDONNÉES BANCAIRES CONNUES AU TITRE DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS (sous réserve de modification)
Vous n'avez pas indiqué votre compte bancaire. Celui-ci est indispensable pour les éventuels prélevements d'acomptes, l'éventuel versement d'une restitution ou d'une avance de crédit et réduction d'impôt, ou le paiement d'un solde d'impôt sur les revenus. Pour communiquer vos coordonnées bancaires, rendez-vous sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) dans votre espace particulier à la rubrique « Gérer mon prélevement à la source ».

Détail des revenus	Déclar.	Total			
Salaires	9 236				
Déduction 10% ou frais réels	- 924				
Salaires, pensions, rentes nets	8 312				
Revenu brut global		8 312			
Revenu imposable		8 312			
Impôt sur les revenus soumis au barème 14		0			
Impôt sur le revenu net avant corrections		0			
Montant net de votre imposition		0			
IMPOT NET					
Total de l'impôt sur le revenu net, et reprises éventuelles					
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.					
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES					
Revenu fiscal de référence 25		8 312			
PRELEVEMENT A LA SOURCE					
Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélevement à la source sur votre revenu net imposable	0,00%				
Taux pour le foyer					
SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUE ENFANTS MINIERS DU HANDICAPÉS DONT ENFANTS HANDICAPÉS	RÉSIDENCE ALTERNÉE ENFANTS MINIERS DU HANDICAPÉS DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS Majeurs CELIBATAIRES ENFANTS MÂNES PERSONNES MÉIQUELLES HANDICAPÉES	Nombre DE PARTS
C					1,00

